

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2019

**L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet**, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Maurice VIGNÈRES, Anne-Cécile DELECROIX Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

### PROCURATIONS :

- 1- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 2- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
- 3- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX
- 5- Mme Monique LOBJOIS a donné procuration à M. Roger HEINIGER

Excusés : Pierre LOUBENS, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Évelyne LOMBARD, Christine DUCARROUGE, Josianne DELTEIL, et Monique LOBJOIS

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Cécile DELECROIX

Madame Audrey BICHET, Maire de la commune de RAZENGUES, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie Mme BICHET et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Mme Anne-Cécile DELECROIX est nommée secrétaire de séance.

# ORDRE DU JOUR

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

### PARTIE 1

Présentation de la stratégie Leader et des opérations éligibles à ce financement

### PARTIE 2

<b>1</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>FONCTIONNEMENT INTERNE.....</b>	<b>5</b>
3.1	Modification des statuts.....	5
3.2	Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale ».....	6
3.3	Création d'un CIAS .....	6
3.4	Rapport de présentation des actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes .....	6
3.5	Adoption du rapport d'activités 2018 .....	6
<b>4</b>	<b>FINANCES.....</b>	<b>6</b>
4.1	Fouilles d'archéologie préventive sur le site de la « Fontaine d'en haut » : adoption du plan de financement et demande de subvention .....	6
4.2	Adoption du rapport de la CLECT .....	7
4.3	Modification des attributions de compensation.....	7
4.4	Répartition du FPIC 2019.....	7
4.5	Noël des enfants 2019 .....	8
<b>5</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE .....</b>	<b>8</b>
5.1	Fouilles d'archéologie préventive : signature d'une convention d'occupation précaire.....	8
5.2	MAPA n° 2019-05 : acquisition de logiciels de gestion financière, ressources humaines, gestion des assemblées et prestations associées .....	8

<b>6</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>9</b>
6.1	Modification du tableau des emplois .....	9
6.2	Modification du régime indemnitaire : articles n° 2, 7 et 8.....	9
6.3	Services techniques : conventions de mise à disposition de personnel entre la commune de l'Isle-Jourdain et la CCGT.....	9
6.4	Service informatique : convention de mise à disposition de personnel entre la CCGT et la commune de l'Isle-Jourdain.....	9
<b>7</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> .....	<b>10</b>
7.1	Validation du projet de territoire .....	10
<b>8</b>	<b>COORDINATION CEJ PEDT</b> .....	<b>10</b>
8.1	Validation du diagnostic du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).....	10
<b>9</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> .....	<b>10</b>
9.1	ZAE de Pont Peyrin : projet de constitution d'une servitude de passage sur les terrains agricoles de M. Daniel SANS .....	10
9.2	ZAE du Roulage : vente des lots n° 2, 3, 5 et 6.....	10
9.3	ZAE de l'Espèche : attribution des lots en cours de constitution dans le cadre du projet de division parcellaire.....	11
<b>10</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>11</b>
10.1	Modification des statuts du SIAH de la Vallée du Touch et de ses affluents : adhésion du SIAH de la Louge, extension du périmètre d'intervention, changement du nom du syndicat et extension des compétences.....	11
<b>11</b>	<b>PETITE ENFANCE</b> .....	<b>12</b>
11.1	Multi accueil de Fontenilles : demande d'aide à la CAF pour remplacement du four 12	
11.2	Multi accueil de Fontenilles : demande d'aide à la CAF pour l'achat de lits d'évacuation.....	12
11.3	Crèche familiale : vente de matériel de puériculture .....	12
11.4	Multi accueil de Fontenilles : demande d'aide à la CAF pour l'achat de fauteuils à tablette.....	12
<b>12</b>	<b>CULTURE</b> .....	<b>12</b>
12.1	Radio Fil de l'Eau : ajustement du plan de financement de l'aménagement et de la mise en conformité des locaux (C2D) .....	12

<b>13 SPORT.....</b>	<b>13</b>
13.1 Piscine intercommunale à l'ISLE-JOURDAIN : ajustement du plan de financement des travaux de mise en conformité (C2D).....	13
13.2 Stade de FRÉGOUVILLE : ajustement du plan de financement des travaux de réhabilitation (C2D).....	14
<b>14 TOURISME.....</b>	<b>14</b>
14.1 EPIC Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine : adoption de la convention d'objectifs et de moyens 2019.....	14
14.2 Autorisation de reversement de la taxe additionnelle au CD 31 .....	15
<b>15 QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>15</b>

# NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

## **PARTIE 1**

Mme Julie FLEURIAULT, coordinatrice du programme LEADER, en charge du Contrat Territorial Occitanie, au PETR Pays Portes de Gascogne, a présenté la stratégie Leader et les opérations éligibles à ce financement.

## **PARTIE 2**

### **1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

*M. LE CLECH' informe qu'il s'interroge sur la rétroactivité du changement de facturation de l'instruction des dossiers ADS au 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

*MM. IDRAC et PAUL rappellent que cette modification n'intervient qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qu'en cas d'erreur d'écriture sur la convention le document sera modifié.*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 mai 2019.

### **2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions.

### **3 FONCTIONNEMENT INTERNE**

#### **3.1 Modification des statuts**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, joints en annexe, telle que décrite ci-dessus,
- de confier à M. le Président le soin de notifier la présente délibération aux maires des communes membres de la communauté de communes afin que leurs conseils municipaux respectifs se prononcent sur ce projet dans les conditions de majorité qualifiée requises,
- de demander à M. le Préfet de prononcer par arrêté la modification des statuts communautaires à l'issue de cette procédure.

### **3.2 Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale »**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la définition de l'intérêt communautaire de la compétence Action Sociale.

### **3.3 Création d'un CIAS**

*M. IDRAC informe en séance le choix de 6 membres plutôt que 8 dans chaque catégorie pour faciliter l'obtention du quorum dans cette instance.*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à la création d'un CIAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- d'établir le siège de ce dernier 2, avenue du Courdé à l'Isle-Jourdain,
- de fixer le nombre d'administrateurs du CIAS à 13 membres (le président de la CCGT, 6 membres élus au sein du conseil communautaire et 6 membres nommés par le président suite à appel à candidature dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles),
- de procéder aux transferts de personnels et de biens nécessaires à la gestion du service.

### **3.4 Rapport de présentation des actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte du rapport joint en annexe de la délibération et de transmettre le document à la Chambre régionale des comptes.

### **3.5 Adoption du rapport d'activités 2018**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport d'activités 2018 joint en annexe de la délibération.

## **4 FINANCES**

### **4.1 Fouilles d'archéologie préventive sur le site de la « Fontaine d'en haut » : adoption du plan de financement et demande de subvention**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'opération et le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention d'un montant de 200 000 €, dans le cadre du C2D ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;
- de donner délégation au Président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental.

## 4.2 Adoption du rapport de la CLECT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport de la CLECT joint en annexe de la délibération.

## 4.3 Modification des attributions de compensation

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les montants des attributions de compensation telles que décrites dans les tableaux ci-dessous, à partir de l'année 2019 :

	AC 2018 avant régul Jeunesse	Régul Jeun effectuée sur 2018	AC 2018 après régul 2018 Jeun	Ajout évaluation transfert Planif. 2017	Retenue évaluation transfert Planif. 2018	Retenue évaluation transfert GEMAPI	AC définitives 2018	AC 2019 avec suppression régul Jeun 2018	Régul Jeun restante sur 2019	AC 2019	Ajout évaluation transfert Planif. 2018	Retenue évaluation transfert Planif. 2019	AC 2019 à verser
AURADÉ	-16 687		-16 687	3 930	-6 670	-2 986	-22 413			-22 413	6 670	-3 980	-19 723
BEAUPUY	16 225		16 225	1 168	-1 181	-700	15 512			15 512	1 181	-1 183	15 510
CASTILLON-SAVÈS	-15 679		-15 679	2 058	-2 081	-1 642	-17 344			-17 344	2 081	-2 084	-17 347
CLERMONT - SAVÈS	2 898		2 898	1 241	-9 039	-973	-5 873			-5 873	9 039	-1 256	1 910
ENDOUFIELLE	29 797		29 797	3 267	-3 303	-2 560	27 201			27 201	3 303	-3 309	27 195
FONTENILLES	665 370	99 375	764 745	13 901	-17 022	-8 644	752 980	653 605	99 375	752 980	17 022	-23 523	746 479
FRÉGOUVILLE	-8 952	9124	172	2 151	-2 175	-1 655	-1 507	-10 631		-10 631	2 175	-2 178	-10 634
LIAS	89 095	51	89 145	30 233	-10 741	-2 207	106 431	106 380		106 380	10 741	-3 022	114 099
L'ISLE-JOURDAIN	-461 425		-461 425	2 984	-34 199	-23 354	-515 994			-515 994	34 199	-30 616	-512 411
MARESTAING	1 877		1 877	1 655	-1 673	-1 284	575			575	1 673	-1 676	572
MONFERRAN-SAVÈS	-24 217	5 575	-18 642	4 782	-12 611	-2 509	-28 980	-34 555		-34 555	12 611	-4 842	-26 786
PUJAUDRAN	-133 804		-133 804	17 797	-5 734	-2 317	-124 058			-124 058	5 734	-17 115	-135 439
RAZENGUES	7 029		7 029	1 076	-1 088	-475	6 543			6 543	1 088	-1 089	6 542
SÉGOUFIELLE	-118 289	20 240	-98 049	3 498	-11 316	-2 686	-108 553	-128 793	20 240	-108 553	11 316	-3 543	-100 780
<b>TOTAL</b>	<b>33 239</b>	<b>134 365</b>	<b>167 603</b>	<b>89 741</b>	<b>-118 831</b>	<b>-53 992</b>	<b>84 520</b>		<b>119 615</b>	<b>69 770</b>	<b>118 833</b>	<b>-99 417</b>	<b>89 186</b>
							AC>0	909 241				AC>0	912 307
							AC<0	-824 721				AC<0	-823 120

## 4.4 Répartition du FPIC 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'opter pour la répartition dérogatoire libre présentée ci-dessous,

	Pop DGF 2019	Pour mémoire : répartition de droit commun 2018	Pour mémoire : FPIC perçu en 2018	Répartition de droit commun 2019	Répartition libre proposée par la commission Finances
FONTENILLES	5909	70 323	38 958	62 910	38 958
AURADÉ	700	11 636	7 609	10 901	7 609
BEAUPUY	186	2 685	1 988	2 285	1 988
CASTILLON-SAVÈS	346	6 032	3 184	5 435	3 184
CLERMONT-SAVÈS	308	4 211	2 772	4 714	2 772
ENDOUFIELLE	570	8 345	5 354	7 344	5 354
FRÉGOUVILLE	351	6 457	3 805	5 428	3 805

ISLE-JOURDAIN	9100	137 779	70 305
LIAS	611	7 946	4 224
MARESTAING	317	4 993	2 818
MONFERRAN-SAVÈS	839	13 556	8 030
PUJAUDRAN	1542	26 360	16 722
RAZENGUES	247	3 782	2 343
SÉGOUFIELLE	1141	27 445	15 611
Total communes	22167	<b>331 550</b>	<b>183 724</b>
CCGT	22167	<b>205 032</b>	<b>352 858</b>
Total ensemble interco		<b>536 582</b>	<b>536 582</b>

125 843	70 305
7 131	4 224
4 914	2 818
12 481	8 030
24 637	16 722
3 632	2 343
23 266	15 611
<b>300 921</b>	<b>183 724</b>
<b>241 801</b>	<b>358 998</b>
<b>542 722</b>	<b>542 722</b>

- approuver les montants,
- indiquer que ces modalités de répartition ne s'appliquent que pour l'année 2019.

#### 4.5 Noël des enfants 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer la valeur du bon cadeau ou du chèque cadeau à 50 € pour l'année 2019,
- d'accepter d'offrir un cadeau aux enfants d'agents pour l'année 2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision,
- de prévoir les crédits nécessaires au BP 2019.

## 5 COMMANDE PUBLIQUE

### 5.1 Fouilles d'archéologie préventive : signature d'une convention d'occupation précaire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention d'occupation précaire, de fixer le montant de la redevance versée aux propriétaires à 5 000 € dans les conditions fixées dans la convention et d'autoriser le Président à signer tous actes relatifs à la présente délibération.

### 5.2 MAPA n° 2019-05 : acquisition de logiciels de gestion financière, ressources humaines, gestion des assemblées et prestations associées

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le choix des offres pour :

- le lot n° 1 - Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion financière et prestations associées : BERGER LEVRAULT pour un montant hors taxes de 34 166 € et une maintenance annuelle (à compter de la 2<sup>ème</sup> année) de 3 804 € HT,
- le lot n° 2 - Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion des ressources humaines et prestations associées : BERGER LEVRAULT pour un montant



hors taxes de 34 759,30 € et une maintenance annuelle (à compter de la 2<sup>ème</sup> année) de 3 770 € HT,

- le lot n° 3 - Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion des assemblées et prestations associées : BERGER LEVRAULT pour un montant hors taxes de 19 297,50 € et une maintenance annuelle (à compter de la 2<sup>ème</sup> année) de 892,50 € HT.

## **6 RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Modification du tableau des emplois**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le nouveau tableau des emplois.

### **6.2 Modification du régime indemnitaire : articles n° 2, 7 et 8**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser une mise à jour de l'ancien régime indemnitaire (hors RIFSEEP) afin de prendre en compte d'une part la mise en œuvre des décrets d'application RIFSEEP pour les cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques et d'autre part l'arrivée de la responsable informatique, technicien principal 2<sup>ème</sup> classe. En effet ce cadre d'emplois n'est pas encore concerné par le RIFSEEP, les décrets d'application n'étant pas encore sortis.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, modifie à l'unanimité le régime indemnitaire au profit des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public.

### **6.3 Services techniques : conventions de mise à disposition de personnel entre la commune de l'Isle-Jourdain et la CCGT**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les termes des trois conventions jointes en annexes de la délibération et d'autoriser le président, à signer les trois conventions de mise à disposition de personnel entre la commune de l'Isle-Jourdain et la CCGT.

### **6.4 Service informatique : convention de mise à disposition de personnel entre la CCGT et la commune de l'Isle-Jourdain**

Monsieur le Président explique que la CCGT a recruté une responsable informatique, qui arrivera au 1<sup>er</sup> septembre prochain. Cet agent interviendra à raison d'un mi-temps à la CCGT et d'un mi-temps à la commune de l'Isle-Jourdain.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention jointe en annexe de la délibération et d'autoriser le président, à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la CCGT et la commune de l'Isle-Jourdain.

## **7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **7.1 Validation du projet de territoire**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de territoire de la CCGT sur la période de 2019 à 2026 et autorise le président à signer tout acte y afférent.

## **8 COORDINATION CEJ PEDT**

### **8.1 Validation du diagnostic du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le diagnostic du contrat « Enfance Jeunesse ».

## **9 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **9.1 ZAE de Pont Peyrin : projet de constitution d'une servitude de passage sur les terrains agricoles de M. Daniel SANS**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord pour la constitution de la servitude de passage sur les terrains agricoles de M. Daniel SANS, d'autoriser le président à signer l'acte de constitution de servitude et à recevoir par Maître Guillaume ORLIAC, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

### **9.2 ZAE du Roulage : vente des lots n° 2, 3, 5 et 6**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'attribution des lots proposée par le comité de sélection ZAE
- de donner son accord pour vendre à la société THEMIS les lots n°2 et 3 (parcelles cadastrées BK 60 et BK 61), d'une superficie de 1 704 m<sup>2</sup> pour le lot n° 2 et de 4 307 m<sup>2</sup> pour le lot n° 3, au prix de 30 € HT le m<sup>2</sup> pour le lot n°2 et de 25 € HT le m<sup>2</sup> pour le lot n° 3, soit un prix total de 158 795 € HT, pour réaliser le projet détaillé ci-dessus.
- de donner son accord pour vendre à la société AIR SUPPORT les lots n° 5 et 6 (parcelles cadastrées BK 57 et BK 56), d'une superficie de 2 532 m<sup>2</sup> pour le lot n° 5 et de 2 464 m<sup>2</sup> pour le lot n° 6, au prix de 30 € HT le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 149 880 € HT, pour réaliser le projet détaillé ci-dessus.
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

### **9.3 ZAE de l'Espèche : attribution des lots en cours de constitution dans le cadre du projet de division parcellaire**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'attribution des lots proposée par le comité de sélection ZAE ;
- de donner son accord pour vendre les lots n° 1 et 3 à la société SABEA pour réaliser le projet détaillé ci-dessus, dès lors que la procédure de division parcellaire sera achevée et que la superficie et le prix des lots seront définitivement arrêtés ;
- de donner son accord pour vendre le lot n° 2 à la société MIDI POIDS LOURDS pour réaliser le projet détaillé ci-dessus, dès lors que la procédure de division parcellaire sera achevée et que la superficie et le prix des lots seront définitivement arrêtés ;
- de donner son accord pour vendre le lot n° 4 à la société WINDO pour réaliser le projet détaillé ci-dessus, dès lors que la procédure de division parcellaire sera achevée et que la superficie et le prix des lots seront définitivement arrêtés ;
- de donner son accord pour vendre le lot n° 5 à la société D2MI pour réaliser le projet détaillé ci-dessus, dès lors que la procédure de division parcellaire sera achevée et que la superficie et le prix des lots seront définitivement arrêtés ;
- de donner son accord pour vendre le lot n° 6 à la société BATI FLUIDES pour réaliser le projet détaillé ci-dessus, dès lors que la procédure de division parcellaire sera achevée et que la superficie et le prix des lots seront définitivement arrêtés ;
- de donner son accord pour vendre le lot n° 7 à la société FACT pour réaliser le projet détaillé ci-dessus, dès lors que la procédure de division parcellaire sera achevée et que la superficie et le prix des lots seront définitivement arrêtés ;
- autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

## **10 ENVIRONNEMENT**

### **10.1 Modification des statuts du SIAH de la Vallée du Touch et de ses affluents : adhésion du SIAH de la Louge, extension du périmètre d'intervention, changement du nom du syndicat et extension des compétences**

*M. PAUL s'interroge sur la gestion de la GEMAPI sur ce secteur de la CCGT et s'inquiète du manque d'information au sujet de l'avancée de la réflexion de ces syndicats et ignore leur impact financier pour les communes de la Gascogne toulousaine.*

*M. DUPOUX souligne la qualité de la synthèse présentée par Rauna BARTH lors de la dernière commission « Environnement » et invite les conseillers à consulter le diaporama.*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'adhésion du SIAH de la Louge au SIAH de la vallée du Touch ;
- le changement de nom du syndicat en « Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) » ;
- l'extension du périmètre d'intervention du SMGALT pour les communes de Bois de la Pierre, Laffitte Vigordane et Peyssies ;
- l'extension des compétences ;
- la modification des statuts en conséquence.

## 11 PETITE ENFANCE

### 11.1 Multi accueil de Fontenilles : demande d'aide à la CAF pour remplacement du four

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le président à effectuer une demande de subvention auprès de la CAF du Gers, à hauteur de 80 % du montant de l'opération et de valider le plan de financement prévisionnel.

### 11.2 Multi accueil de Fontenilles : demande d'aide à la CAF pour l'achat de lits d'évacuation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le président à effectuer une demande de subvention auprès de la CAF du Gers, à hauteur de 80 % du montant de l'opération et de valider le plan de financement prévisionnel.

### 11.3 Crèche familiale : vente de matériel de puériculture

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le président à mettre en vente les biens désignés, encaisser les recettes, et d'inscrire les recettes à l'article 7788 (Produits exceptionnels divers) pour les biens non inventoriés.

### 11.4 Multi accueil de Fontenilles : demande d'aide à la CAF pour l'achat de fauteuils à tablette

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le président à effectuer une demande de subvention auprès de la CAF du Gers, à hauteur de 80 % du montant de l'opération et de valider le plan de financement prévisionnel.

## 12 CULTURE

### 12.1 Radio Fil de l'Eau : ajustement du plan de financement de l'aménagement et de la mise en conformité des locaux (C2D)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel

<b>Plan de financement voté par le conseil communautaire le 13 février 2018</b>	
<b>DÉPENSES en € HT</b>	<b>117 000</b>
Études et missions coordination, sécurité, santé	2 000
Travaux de mise en accessibilité ((VRD structure gros-œuvre, aménagement second œuvre, équipements techniques, autres travaux)	41 000
Travaux de réhabilitation du local de stockage en local radio (installation chantier/démolition maçonnerie, plâtrerie, isolation,	38 500

réseaux, alarme, menuiseries extérieures/intérieures, revêtement sol et peintures)	
Installation d'un chauffage et de rafraichissement (comprenant équipement chauffage/rafraichissement/électricité/maçonnerie/main d'œuvre)	35 500
<b>RECETTES en € HT</b>	<b>117 000</b>
DETR, RÉGION, financements européens, financements liés à la culture (40 %)	46 800
Contrat départemental C2D (38 %)	45 000
Autofinancement (solde, soit 22 %)	25 200

- d'autoriser le président à déposer le dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental du Gers au titre du C2D,
- de donner délégation au président pour constituer et déposer les dossiers de demande de subventions auprès des autres financeurs (l'État, la Région, le Pôle d'Équilibre des Territoires Ruraux (Pays), ou tout autre subvention spécifique liée à l'activité culturelle),
- d'autoriser le président à accomplir tous les actes relatifs à l'affaire.

## 13 SPORT

### 13.1 Piscine intercommunale à l'ISLE-JOURDAIN : ajustement du plan de financement des travaux de mise en conformité (C2D)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le nouveau plan de financement:

<b>Plan de financement voté par le conseil communautaire</b>	<b>13 février 2018</b>	<b>2 juillet 2019</b>
<b>DÉPENSES en € HT</b>	<b>230 000</b>	<b>230 000</b>
Bureaux d'études (MOE, OPC, BE fluides, CSPS...)	15 000	15 000
Travaux (Traitement air, éclairage, réfection sols fissurés et couloir mobile)	215 000	215 000
<b>RECETTES en € HT</b>	<b>230 000</b>	<b>230 000</b>
DETR (30 %)	69 000	69 000
FSIL (20 %)	46 000	46 000
RÉGION (6 %)	14 000	14 000
Contrat départemental C2D (17,50 %)	55 000	40 000
Autofinancement (solde, soit 26,50 %)	46 000	61 000

- de donner délégation au président pour informer les financeurs, dont le Département, de la modification de ce financement,
- de modifier les crédits budgétaires affectés à l'opération.

## 13.2 Stade de FRÉGOUVILLE : ajustement du plan de financement des travaux de réhabilitation (C2D)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le nouveau plan de financement:

Plan de financement voté par le conseil communautaire	13 février 2018	2 juillet 2019
<b>DÉPENSES en € HT</b>	<b>124 057</b>	<b>140 000</b>
Étude	8 800	8 800
Diagnostic amiante tribunes	330	330
Enlèvement amiante et démolition tribunes	11450	7 800
Toiture bacs acier		6 750
Éclairage SDEG version « B » LEDS	82 582	82 582
Traitement terrain travaux	2 575	15 000
Traitement terrain et sable	2 040	2 458
Vestiaires modulaires (2)	10 030	10 030
Branchement concessionnaires et aléas	6 250	6 250

RECETTES en € HT	124 057	140 000
Subvention SDEG (sur 82582.36 HT), 17 %	24 000	24 000
FSIL (sur contrat de ruralité), 23 %	32 552	32 552
Contrat C2D (Département), 25 %	10 000	35 000
Autofinancement communauté de communes, 35 %	57 505	48 448

- de donner délégation au président pour informer les financeurs, dont le Département, de la modification de ce financement,
- de modifier les crédits budgétaires affectés à l'opération.

## 14 TOURISME

### 14.1 EPIC Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine : adoption de la convention d'objectifs et de moyens 2019

*M. LE CLECH' remercie Mme LAHILLE-COUDERC pour son travail préparatoire à la réunion d'installation.*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le président ou son représentant à viser la convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'office de tourisme de la Gascogne Toulousaine jointe en annexe de la délibération et d'inscrire les crédits au budget de l'exercice.

## 14.2 Autorisation de reversement de la taxe additionnelle au CD 31

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le président à reverser, au trésor public du conseil départemental de la Haute-Garonne, la taxe additionnelle perçue sur les hébergements de FONTENILLES, et d'inscrire les écritures générées au budget de l'exercice.

## 15 QUESTIONS DIVERSES

⇒ *M. HEINIGER souhaite des informations sur la facturation du temps de restauration. Mme SOUKRI-CARAYOL, chef du service « Ressources internes » en sera informée.*

Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 30 septembre 2019, à 20 h 30, à AURADÉ.

La séance est levée à 22 h 30.

Ce compte-rendu a été affiché le 04/07/2019.

Le Président,



Francis IDRAC